



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 septembre 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET, formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général par intérim et la greffière sont présents.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Diane Amesse, décédée le 16 août à l'âge de 73 ans;
- madame Maria Etelvina Renquinha, décédée le 20 août à l'âge de 63 ans;
- monsieur Claude Baril, décédé le 23 août à l'âge de 72 ans;
- madame Diane Bertrand née Éthier, décédée le 31 août à l'âge de 76 ans;
- monsieur Gaétan Lamarre, ancien employé du Service des loisirs, décédé le 27 août à l'âge de 64 ans.

Madame la mairesse prononce une allocution sur la mise à jour de la situation de la Ville dans le cadre de la pandémie et sur ses activités.

RÉSOLUTION 2021-09-431
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

Les citoyens ont également été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de la possibilité de tenir la séance par vidéoconférence. Aucune question n'a été reçue.

RÉSOLUTION 2021-09-432

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – BÂTIMENT 1 À L'INTERSECTION DE LA RUE POMEROL ET DE LA MONTÉE SANCHE – ZONE R-3 115 – DOSSIER 2105-DM-456

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment multifamilial à être érigé sur le lot projeté 6 380 739 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 115.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 18 août 2021 préalablement annoncée par avis public, accompagne la procédure d'audition en personne.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 4,69 mètres la marge arrière minimale entre le bâtiment à être érigé sur le lot 6 380 739 du cadastre du Québec et la ligne de lot, représentant une dérogation de 5,31 mètres, soit 53,1 % inférieure à la marge arrière minimale de 10 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-3 115.

D'établir à 11,5 mètres la profondeur minimale des allées d'accès et des cases de stationnement du bâtiment à être érigé sur le lot 6 380 739 du cadastre du Québec, représentant une dérogation de 0,5 mètre, soit 4,2 % inférieure à la profondeur minimale de 12 mètres prescrite au règlement sur le zonage.

D'établir à 0 mètre la distance minimale entre les cases de stationnement du bâtiment à être érigé sur le lot 6 380 739 du cadastre du Québec et les lignes de lot, représentant une dérogation de 0,5 mètre, soit 100 % inférieure à la distance minimale de 0,5 mètre prescrite au règlement sur le zonage.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée et les conseillers Érick Rémy, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Votent contre : la conseillère Lori Doucet et les conseillers François Côté et Jonathan Thibault.

Adoptée sur division

RÉSOLUTION 2021-09-433

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – BÂTIMENT 2 À L'INTERSECTION DE LA RUE POMEROL ET DE LA MONTÉE SANCHE – ZONE R-3 115 – DOSSIER 2105-DM-457

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au

bâtiment multifamilial à être érigé sur le lot projeté 6 380 740 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 115.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 18 août 2021 préalablement annoncée par avis public, accompagne la procédure d'audition en personne.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 6,96 mètres la marge arrière minimale entre le bâtiment à être érigé sur le lot 6 380 740 du cadastre du Québec et la ligne de lot, représentant une dérogation de 3,04 mètres, soit 30,4 % inférieure à la marge arrière minimale de 10 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-3 115.

D'établir à 11,5 mètres la profondeur minimale des allées d'accès et des cases de stationnement du bâtiment à être érigé sur le lot 6 380 740 du cadastre du Québec, représentant une dérogation de 0,5 mètre, soit 4,2 % inférieure à la profondeur minimale de 12 mètres prescrite au règlement sur le zonage.

D'établir à 0 mètre la distance minimale entre les cases de stationnement du bâtiment à être érigé sur le lot 6 380 740 du cadastre du Québec et les lignes de lot, représentant une dérogation de 0,5 mètre, soit 100 % inférieure à la distance minimale de 0,5 mètre prescrite au règlement sur le zonage.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée et les conseillers Érick Rémy, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Votent contre : la conseillère Lori Doucet et les conseillers François Côté et Jonathan Thibault.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-09-434
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – BÂTIMENT 3 À L'INTERSECTION DE LA RUE POMEROL ET
DE LA MONTÉE SANCHE – ZONE R-3 115 – DOSSIER 2105-DM-458**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment multifamilial à être érigé sur le lot projeté 6 380 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 115.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 18 août 2021 préalablement annoncée par avis public, accompagne la procédure d'audition en personne.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 7,62 mètres la marge arrière minimale entre le bâtiment à être érigé sur le lot 6 380 741 du cadastre du Québec et la ligne de lot, représentant une dérogation de 2,38 mètres, soit 23,8 % inférieure à la marge arrière minimale de 10 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-3 115.

D'établir à 11,5 mètres la profondeur minimale des allées d'accès et des cases de stationnement du bâtiment à être érigé sur le lot 6 380 741 du cadastre du Québec, représentant une dérogation de 0,5 mètre, soit 4,2 % inférieure à la profondeur minimale de 12 mètres prescrite au règlement sur le zonage.

D'établir à 0 mètre la distance minimale entre les cases de stationnement du bâtiment à être érigé sur le lot 6 380 741 du cadastre du Québec et les lignes de lot, représentant une dérogation de 0,5 mètre, soit 100 % inférieure à la distance minimale de 0,5 mètre prescrite au règlement sur le zonage.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée et les conseillers Érick Rémy, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Votent contre : la conseillère Lori Doucet et les conseillers François Côté et Jonathan Thibault.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-09-435
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 3705, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE – ZONE A 507 –
DOSSIER 2107-DM-462**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 3705, chemin de la Rivière-Cachée sur le lot 2 503 164 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone A 507.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 18 août 2021 préalablement annoncée par avis public, accompagne la procédure d'audition en personne.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 1,87 mètre la marge latérale au sud-ouest entre le bâtiment situé au 3705, chemin de la Rivière-Cachée et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,13 mètre, soit 6,5 % inférieure à la marge minimale latérale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone A 507.

D'établir à 3,85 mètres le total minimal des marges latérales entre le bâtiment situé au 3705, chemin de la Rivière-Cachée et les lignes de lot, représentant une dérogation de 0,4 mètre, soit 9,41 % inférieure au total minimal de 4,25 mètres prescrit au règlement sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-436
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021 tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-437
RÈGLEMENT RV-1447-025 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 17 août 2021;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 17 août 2021;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1447-025 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 120.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-438
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1440-006 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1440-006 modifiant le Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son Règlement 21-01.

DE tenir, parallèlement à la tenue de l'assemblée publique, une consultation écrite annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-439
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-085 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-085 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 21-01.

DE tenir, parallèlement à la tenue de l'assemblée publique, une consultation écrite annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-440
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 23 juillet au 12 août 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-09-441
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021 montrant un total des activités de 7 765 203,72 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-09-442
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 25 août 2021 et révisée par le Service des finances le 27 août 2021, montrant un montant payable total de 952 102,72 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-09-443
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION
D'UN PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU
MUNICIPAL (PISRMM) – CONTRAT 2021-1852**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM), la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Stantec Experts-conseils ltée 400-10220 – 103 Avenue NW Edmonton (Alberta) T5J 0K4
CIMA+ s.e.n.c. 3400, boulevard du Souvenir, bureau 600 Laval (Québec) H7V 3Z2
AECOM Consultants inc. 85, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H2X 3P4

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection et conformément au Règlement RV-1650 sur la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 23 août 2021 et celle du Service du génie du 1^{er} septembre 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 9 août 2021 ainsi que d'une copie du rapport du comité de sélection du 23 août 2021.

D'accepter l'offre de AECOM Consultants inc. au montant de 106 344,98 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour les services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) – Contrat 2021-1852.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-444
OFFRE DE PRIX – ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF – MODÈLE FORD
F150 XLT 2021 – CONTRAT 2021-1863

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition d'un véhicule neuf de marque Ford F150 XLT 2021;

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 12 août 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter l'offre de Des Laurentides Ford inc. au montant de 63 777,78 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'un véhicule neuf de marque Ford F150 XLT 2021 – Contrat 2021-1863.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-445
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le conseiller Jonathan Thibault maire suppléant à compter du 8 septembre 2021 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-09-446
ACCREDITATION D'ORGANISMES**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE confirmer l'accréditation des organismes énumérés à la liste du 10 août 2021 ci-dessous, préparée par le Service des loisirs conformément à la politique de reconnaissance et de soutien des organismes du 1^{er} janvier 2021.

Organismes	Secteur d'intervention	Niveau - Reconnaissance
1er Groupe Scout Boisbriand	Communautaire - Jeunes	Local
6e jour inc. / Centre Marie-Eve	Communautaire - Adultes	Régional
Chevaliers de Colomb - Conseil 2015 Ste-Thérèse	Communautaire – Adultes et Aînés	Régional
Grenier Populaire des Basses- Laurentides	Communautaire – Adultes et Aînés	Régional
La ligue navale du Canada – succursale de Boisbriand	Communautaire - Jeunes	Régional
Les Pionniers de Boisbriand	Communautaire - Aînés	Local
Ligue de sacs de sable et de pétanque de Boisbriand	Communautaire - Aînés	Local
Services d'entraide « Le Relais »	Communautaire – Toute clientèle	Local
Académie des arts Trouve ta Voie	Culture – Toute clientèle	Régional
LIMBO	Culture – Adultes	Local
L'AQRP – Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic section des Laurentides	Social - Aînés	Régional
Association de balle-molle mineure de Saint-Eustache-Boisbriand	Sportif - Jeunes	Local
Association de ringuette de Saint- Eustache - Boisbriand	Sportif - Jeunes	Local
Association du hockey mineur Boisbriand-Sainte-Thérèse	Sportif - Jeunes	Local
Association hockey féminin des Laurentides	Sportif - Jeunes	Régional
Club de BMX cycle max racing	Sportif - Jeunes	Local
Club de patinage de vitesse Rosemère Rive-Nord	Sportif - Jeunes	Régional
Patinage des Mille-îles	Sportif - Jeunes	Local
Patriotes 60 ans et +	Sportif - Aînés	Régional
Association régionale de football Laurentides/Lanaudière	Sportif - Jeunes	Régional

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-447

GESTION DE LA PISCINE EXTÉRIEURE AU PARC PELLERIN POUR LA SAISON ESTIVALE 2022 – RECONDUCTION DU CONTRAT 2019-1684

ATTENDU que le contrat de gestion de la piscine extérieure au parc Pellerin octroyé à SODEM INC. pour les étés 2019, 2020 et 2021 comprend deux possibilités de reconduction non obligatoire et non cumulative;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE reconduire le contrat de gestion de la piscine extérieure au parc Pellerin pour la saison estivale 2022 avec SODEM INC. au montant de 76 445,73 \$ toutes taxes comprises – Contrat 2019-1684.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-448

GESTION DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE À L’ARÉNA – SIGNATURE D’UNE ENTENTE AVEC SPORT-MÉDIA INC.

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’approuver le projet d’entente avec Sport-Média inc. ayant trait à la gestion de l’affichage publicitaire à l’aréna pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-449

GESTION DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE À L’ARÉNA – SIGNATURE D’UNE ENTENTE AVEC LIVEBARN INC.

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’approuver le projet d’entente avec LiveBarn inc. ayant trait à la gestion du service automatisé de diffusion en ligne à l’aréna pour la période débutant à la date de signature de l’entente et se terminant le 31 décembre 2026.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-450

LE CLUB DE HOCKEY JUNIOR ARMADA INC. – ENTENTE DE PARTENARIAT 2021-2022

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente de partenariat avec Le Club de Hockey junior Armada inc. pour la saison 2021-2022.

D'autoriser le versement d'une contribution annuelle de 8 500 \$ plus les taxes applicables, imputable au poste budgétaire 02 110 00 991.

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-451

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS, TRONÇON I – SIGNATURE D'UN ADDENDA À L'ENTENTE 1052 P-67

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la signature d'un addenda à l'entente portant le numéro 1052 P-67 avec Wilfrid et Guy Dion SENC dans le cadre du développement de la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon I sur les lots 5 327 155, 6 222 050 et partie des lots 6 222 047 et 6 222 046 du cadastre du Québec.

DE s'engager à prendre possession des services municipaux, de la fondation de rue, du pavage, d'une piste cyclable, de bordures et de l'éclairage du projet, ainsi que de la station de surpression suite à l'exécution des travaux, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-452

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA CÔTE NORD – SIGNATURE D'UNE ENTENTE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la signature d'une entente avec Wilfrid et Guy Dion SENC pour des travaux de réaménagement du chemin de la Côte Nord sur une partie du lot 2 769 898 du cadastre du Québec, conformément au Règlement RV-1052-4 portant sur les ententes avec les promoteurs pour l'installation de services municipaux.

DE s'engager à porter assistance à Wilfrid et Guy Dion SENC dans le cadre des démarches à être entreprises auprès du ministère des Transports du Québec et au besoin s'engager auprès de ce dernier pour la réalisation des travaux.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-09-453
COUR MUNICIPALE – IMPLANTATION DE PROJETS-PILOTES DE
PROGRAMMES D'ADAPTABILITÉ ET DE JUSTICE RÉPARATRICE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'implanter un projet-pilote de programme d'adaptabilité et de justice réparatrice des règles relatives à la poursuite conformément aux dispositions des articles 159.1 et suivants du Code de procédure pénale (RLRQ, c. 25.1) et en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec.

D'implanter un projet-pilote de programme d'adaptabilité et de justice réparatrice des règles relatives à l'exécution des jugements conformément aux dispositions de l'article 333 deuxième alinéa du Code de procédure pénale et en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-09-454
MANDAT AU PROCUREUR – CONTESTATION DE L'ÉVALUATION
FONCIÈRE 2017-2018-2019 ET 2020-2021-2022**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE mandater Me Daniel Goupil, avocat au cabinet PDF avocats afin de représenter la Ville auprès du Tribunal administratif du Québec dans le cadre des dossiers suivants de contestation de la taxation et de l'évaluation foncière, à savoir :

- Matricule 7754-29-6431 / SAI-M-309002-2106 pour les années 2017 à 2019;
- Matricule 7754-29-6431 / SAI-M-309004-2106 pour les années 2020 à 2022.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-455
MANDAT AU PROCUREUR – PROJET SAN LEON, PHASES 2 ET 3 –
TRAVAUX NON CONFORMES AUX PLANS

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE mandater Me Joanne Côté, avocate au cabinet PDF avocats afin de représenter la Ville et entreprendre toutes les procédures nécessaires dans le cadre des travaux exécutés sans égard aux exigences du permis de construction émis pour le projet San Leon, phases 2 et 3.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-456
MANDAT AU PROCUREUR – ENTENTE D'OCCUPATION ET D'ACCÈS À
L'EMPRISE FERROVIAIRE AVEC CHEMIN DE FER QUÉBEC-GATINEAU
INC.

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE mandater Me Mathieu Quenneville, avocat au cabinet PDF avocats afin de représenter la Ville dans le cadre du dossier d'entente d'occupation et d'accès à l'emprise ferroviaire avec Chemins de fer Québec-Gatineau inc pour l'installation d'une conduite d'égout sanitaire, d'une conduite d'aqueduc et de l'abandon de deux conduites existantes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-457
SIGNALISATION – INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE
À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE ET DE LA RUE
HECTOR-LANTHIER

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue Hector-Lanthier, du lundi au vendredi entre 14 heures et 18 heures.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-458
MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, c. C-12) reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR LA MAIRESSE ET TOUS LES CONSEILLERS

DE proclamer la Ville de Boisbriand, municipalité alliée contre la violence conjugale.

DE transmettre une copie de la présente résolution au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2021-09-459

DISPOSITION DE BIENS – TAPIS DE JUDO

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le don des tapis de judo inutilisés depuis l'automne 2018 au Club de judo de Blainville, en échange d'une offre d'activités gratuites par le club sur le territoire de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-09-460
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS PRIVÉS VACANTS OU
CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 11 août 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-09-461
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES SODARRID DE
BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accorder une aide financière de 20 000 \$ à la Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand pour l'année 2021.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-09-462
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2021 montrant un total mensuel de 31 916 378 \$ et un cumulatif annuel de 72 430 434 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-09-463
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
BÂTIMENT MULTIFAMILIAL SUR LE LOT PROJETÉ 6 380 739 (MONTÉE
SANCHE) – ZONE R-3 115**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2021 portant le numéro R-21-CU-4480 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le bâtiment multifamilial à être érigé sur le lot projeté 6 380 739 du cadastre du Québec dans la zone R-3 115 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'implantation du 27 mai 2021 préparé par Blain + Paquin arpenteurs-géomètres;
- plans d'architectures du 14 mai 2021 préparé par Atelier Bouré Therrien architectes;
- plan d'aménagement paysager du 18 août 2021 préparé par Paré + Associés inc.;
- document de présentation des matériaux du 27 mai 2021 préparé par Atelier Bouré Therrien architectes.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 35 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Votent contre : les conseillers François Côté et Jonathan Thibault.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-09-464
 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
 BÂTIMENT MULTIFAMILIAL SUR LE LOT PROJETÉ 6 380 740 (MONTÉE
 SANCHE) – ZONE R-3 115**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
 APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2021 portant le numéro R-21-CU-4481 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le bâtiment multifamilial à être érigé sur le lot projeté 6 380 740 du cadastre du Québec dans la zone R-3 115 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'implantation du 27 mai 2021 préparé par Blain + Paquin arpenteurs-géomètres;
- plans d'architectures du 14 mai 2021 préparé par Atelier Bouré Therrien architectes;
- plan d'aménagement paysager du 18 août 2021 préparé par Paré + Associés inc.;
- document de présentation des matériaux du 27 mai 2021 préparé par Atelier Bouré Therrien architectes.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 45 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Votent contre : les conseillers François Côté et Jonathan Thibault.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-09-465
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
BÂTIMENT MULTIFAMILIAL SUR LE LOT PROJETÉ 6 380 741 (MONTÉE
SANCHE) – ZONE R-3 115**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2021 portant le numéro R-21-CU-4482 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le bâtiment multifamilial à être érigé sur le lot projeté 6 380 741 du cadastre du Québec dans la zone R-3 115 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'implantation du 27 mai 2021 préparé par Blain + Paquin arpenteurs-géomètres;
- plans d'architectures du 14 mai 2021 préparé par Atelier Bouré Therrien architectes;
- plan d'aménagement paysager du 18 août 2021 préparé par Paré + Associés inc.;
- document de présentation des matériaux du 27 mai 2021 préparé par Atelier Bouré Therrien architectes.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 45 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Votent contre : les conseillers François Côté et Jonathan Thibault.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-09-466
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION –
255, MONTÉE SANCHE – ZONE R-3 115**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité de démolition du 25 août 2021 portant le numéro R-21-CD-0005 et conformément au Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé, la demande de permis de démolition du bâtiment résidentiel situé au 255, montée Sanche sur le lot 3 005 699 du cadastre du Québec dans la zone R-3 115 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Votent contre : les conseillers François Côté et Jonathan Thibault.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2021-09-467
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES – COUCHE-TARD – 2, BOULEVARD DES ENTREPRISES –
ZONE C-2 136**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021 portant le numéro R-21-CU-4512 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes du commerce Couche-Tard situé au 2, boulevard des Entreprises dans la zone C-2 136 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plans et simulation des enseignes préparés le 20 juillet 2021 par Enseignes Pattison.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-468

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE – GROUPE STAR SUITES – 3900, RUE ALFRED-LALIBERTÉ
– ZONE I-2 472**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021 portant le numéro R-21-CU-4513 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour l'entreprise Groupe Star Suites située au 3900, rue Alfred-Laliberté dans la zone I-2 472 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plans et simulation de l'enseigne préparés le 16 février 2021 par Zone Enseignes + Éclairage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-469

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – 146, CHEMIN DE LA CÔTE SUD

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt de la demande de permis de démolition du bâtiment situé au 146, chemin de la Côte Sud.

DE transmettre à la ministre de la Culture et des Communications un avis conformément à l'article 138 du Projet de loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-470

RAPPORT D'EMBAUCHE DU MOIS D'AOÛT 2021

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général par intérim du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1^{er} au 31 août 2021.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-471

EMBAUCHE – POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'embaucher les personnes suivantes aux postes de pompiers, syndiqués régulier à temps complet au Service de sécurité incendie, à savoir :

Dany D'Agnolo
Dominic Daigneault
Benjamin Denis
Alexandre Dion
Philippe Ferland-Denis
François-Hubert Leduc
Alexandre L'Hostie
Charles Montreuil
Charles Panneton
Dominic Riendeau
Frédéric Thalmann
Félix Thibault

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-472
EMBAUCHE – CHEF DE DIVISION, COMPTABILITÉ ET PAIE AU SERVICE
DES FINANCES

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'embaucher madame Josiane Chevrier au poste de chef de division, comptabilité et paie, cadre régulier à temps complet au Service des finances selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-09-473
EMBAUCHE – CHEF DE DIVISION, REVENUS AU SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'embaucher monsieur Jean-Charles Ferland au poste de chef de division, revenus, cadre régulier à temps complet au Service des finances selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

DE modifier le titre du poste actuel de « chef de division, revenus et assistante-trésorière » par « assistante-trésorière ».

DE mettre à jour l'organigramme du Service des finances.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-09-474
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D’ENTENTE NUMÉRO 60A – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 60A avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait aux postes temporaires au Service des loisirs, au Service d’urbanisme et au Service de sécurité incendie.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l’assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

Les citoyens ont également été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de la possibilité de tenir la séance par vidéoconférence. Aucune question n’a été reçue.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2021-09-475
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE lever la séance à 21 h 10.

Adoptée